

## Les diplomes universitaires, reconnaissances/ défauts?

Par **AThevenet**, le **01/12/2016** à **19:53**

Bonjour à tous,

Je suis actuellement en première année de droit et on me propose de passer un Diplôme universitaire lors de ma licence avec un enseignement commençant dès l'année prochaine. Aussi je voulais me renseigner sur l'intérêt de ce genre de formation et sur les apports qu'elles peuvent nous fournir en matière professionnelle. La formation qui m'est proposé est un diplôme universitaire de droit américain.

Merci pour vos futures réponses,

A.Thevenet

Par **lamusiciennedelaube**, le **01/12/2016** à **20:33**

Hello

Mais ca va t'apporter quoi ce DU concrètement ?

Une fille de ma promo d'époque avait fait une formation de clerc et un DU en immobilier. Dans son cas j'imagine que ca lui permettait de renforcer sa spé en immobilier.

Ma question est la suivante. Pourquoi on vous propose ce DU (surtout en L1 je trouve ca étonnant). Tu es dans quelle licence ? une licence droit/anglais ?

Perso j'ai tendance à me méfier du business de la formation supérieure. Par ex la fac de Montpellier cherche des gens pour faire des thèses chez elle ce que je trouve assez mauvais signe. En général quand le diplôme est bon les candidats y vont d'eux-mêmes.

Mon avis est que si les gens viennent vers toi pour te proposer un truc c'est peut être parce qu'ils n'arrivent pas à le caser. Donc on le vend aux étudiants de L1 naifs.

Si l'hypothèse que j'ai posée est vrai alors je trouve que ça veut dire que les facs ont une sale attitude car proposer ça à un jeune de L1 en se disant il va se laisser pigeonner c'est assez dégueulasse.

Par **lamusiciennedelaube**, le **01/12/2016 à 20:40**

On a de plus en plus l'impression que chaque fac/professionnel cherche à démultiplier les offres genre acheter moi ceci mon DU mon truc c'est dingue.

D'ailleurs certains profs de droit incitent les étudiants à acheter leurs livres et sur lesquels ils touchent des droits d'auteur ce qui est assez malhonnête. Pour moi c'est du vol et indigne d'une fac de droit.

Et oui je suis idéaliste mais mince quoi. Faut arrêter de prendre les gens pour des pigeons.

Par **antmar**, le **02/12/2016 à 01:33**

Arrêtons tout de même le discours anti fac, le bashing sur les thèses de la fac de Montpellier, le "business" de la formation supérieure, les profs qui font acheter leurs bouquins, etc. Ça n'a aucun rapport avec le sujet et n'apporte aucune réponse. D'autant que les DU se démultiplient en facs et qu'ils sont très souvent à faible coût (et [s]toujours gratuit[s] pour les boursiers), ce qui est et devrait rester la norme.

@AThevenet

L'avantage d'un DU en droit anglais/américain est double à mon sens : d'abord de faire du droit en anglais et de découvrir le système juridique américain, ensuite ça peut être un avantage dans certaines sélections (M2, stages, etc.). Faire du droit en anglais est normal, voire extrêmement courant en pratique, dans certains domaines du droit, notamment en droit des affaires et en arbitrage international. Savoir écrire et s'exprimer avec un niveau acceptable en anglais est devenu la norme dans beaucoup de cabinets et d'entreprise, et il n'est jamais trop tôt pour s'en préoccuper. Par ailleurs, découvrir un système juridique étranger est toujours enrichissant, en particulier quand il est aussi connu dans le monde que celui des USA. Enfin, pour les recherches de stages, ou les candidatures dans des M2 sélectifs, il est toujours utile d'avoir un plus, qui peut tout à fait être un DU de droit américain : ça témoigne à la fois de connaissances en anglais juridique et d'une certaine ouverture d'esprit.

Deux points à garder en tête cependant : la L2 est souvent l'année la plus difficile, il faut s'y consacrer à fond; si, par extraordinaire, la formation est chère, voire trop onéreuse, ça ne vaut peut être pas le coup.

Par **Isidore Beautrelet**, le **02/12/2016 à 09:57**

Bonjour

[citation] D'ailleurs certains profs de droit incitent les étudiants à acheter leurs livres et sur lesquels ils touchent des droits d'auteur ce qui est assez malhonnête. [/citation]

Personnellement, je n'ai jamais vu ça. C'est même plutôt l'inverse, un de mes professeurs

n'avaient même pas cité son bouquin dans la bibliographie des livres qu'il nous conseillait.

Je suis d'accord avec antmar, on s'éloigne du sujet. La vraie question était de connaître les avantages et inconvénients de faire un DU en LD2, antmar y a très bien répondu.

Par **Herodote**, le **02/12/2016** à **10:24**

Bonjour,

Je pense qu'il serait absurde pour un enseignant-chercheur de consacrer un temps considérable à la rédaction d'un livre pour ne pas le recommander par la suite. La part de droits d'auteurs dans les ouvrages universitaires est à ma connaissance, relativement modeste.

Quand on ajoute un nombre de vente lui-même restreint (le public étant limité aux étudiants et parfois certains professionnels), il ne s'agit vraisemblablement pas d'une volonté d'enrichissement personnel, mais davantage d'un exercice scientifique contribuant à la renommée de son auteur. Enfin, il ne faut pas oublier que les enseignants-chercheurs sont tenus de publier, car ils ne sont pas seulement enseignants, mais également chercheurs !

Par **Isidore Beautrelet**, le **02/12/2016** à **11:01**

Bonjour

[citation] Je pense qu'il serait absurde pour un enseignant-chercheur de consacrer un temps considérable à la rédaction d'un livre pour ne pas le recommander par la suite. [/citation]

Sans doute qu'il ne voulait que les étudiants désertent son cours une fois le bouquin acheté. Mais bon, c'est un autre sujet ...

Par **lamusiciennedelaube**, le **02/12/2016** à **14:32**

Bonjour,

Donc le sujet vous dérange ? c'est un point sensible chez vous ?

Excusez moi mais vu le nombre de bouquins existant en BU je ne suis pas d'accord. Il n'y a pas besoin d'acheter des livres en + pour réussir ses études de faculté. La BU contient suffisamment de livres pour permettre à l'étudiant de travailler des tonnes de thèmes et le web regorge de documentation. Je n'ai jamais acheté aucun livre des profs quelque soit la formation que je faisais.

Les livres coûtent souvent 30 à 40 euros. Donc si chaque prof impose son livre ben ça fait assez cher sachant qu'il y a déjà les codes...et que l'étudiant vit aussi paie son transport la vie

n'est pas gratuite. Un loyer coute 600 euros en ile de France donc si vous vous avez un super salaire ne pensez pas que c'est une généralité. Souvent les gens riches croient que tout le monde gagne le même salaire qu'eux et ne comprennent pas que les gens ne peuvent pas investir comme eux.

Certains étudiants sont pauvres et bossent à coté de leurs études pour s'en sortir au Mac donc c'est pas pour vous enrichir mais pour gagner leur vie.

Alors si vous vous êtes avocat et riche (apparemment) tant mieux pour vous mais c'est pas le cas de toute la planète.

Donc ne prenez pas votre cas pour une généralité. Car on lit bah un LLM est indispensable (cette formation a un prix) à lire certains on dirait que tout le monde peut se payer des études à rallonge et devrait cumuler plusieurs diplômes. Vous savez que certaines personnes leur but c'est de bosser pas de cumuler des diplômes en Université pour servir la cause universitaire leur but est de bosser en industrie pas de faire de la recherche.

Par exemple un LLM c'est pas donné. Et il y a plein d'étudiants qui ne sont pas boursiers et leurs parents ne sont pas pour autant riches.

sinon comment vous expliquez qu'en 2016 plein de jeunes cherchent de l'alternance. C'est pour se faire payer leur formation par leur patron c'est tout et parce qu'ils veulent bosser rapidement (normal quand on sait qu'on va devoir cotiser jusqu'à 65/70 ans).

Disons qu'on cherche à endormir les étudiants mais non vous ne perdrez pas un an en faisant ça (et pendant ce temps là ça me rapportera à moi prof de fac et ma fac ainsi aura des subventions comme ça moi je garde mon poste et l'étudiant de toute façon pour l'a valeur qu'il a on s'en fout). Tant d'égoïsme est écoeurant.

Parfois à un euro près une personne n'aura pas de bourse. Donc le critère du boursier est à prendre avec des pincettes.

De plus en plus d'étudiants bossent à coté de leurs études et donc payer un loyer pour avoir un toit sur la tête leur est plus important que de faire vivre un prof en lui achetant des livres (soit disant passant les profs de fac ne sont pas les plus mal lotis faut pas non plus se plaindre). Soyez honnête quand vous êtes maitre de conf vous n'allez pas bosser à la mine, vous êtes dans un amphitheatre et vous ne bossez pas 50h par semaine ce qui est le cas par contre de beaucoup de cadres français du privé.

Et le nombre d'années d'études ne veut pas dire qu'on mérite d'avoir mieux car c'est ce qu'on croit comprendre très souvent. J'ai tel diplôme j'ai ceci je mérite mieux que les gens qui ont moins. Donc pour vous la valeur d'un humain se mesure à son diplôme belle mentalité.

Un public restreint d'étudiants dites vous. En faculté il y a combien d'étudiants rien qu'en L1 ? Rien que si chacun de ses étudiants achètent ce livre sachant qu'en général le prof ne le propose pas dans une seule faculté mais partout sur l'échelle nationale car avec le web c'est facile de vendre, ça fait pas mal d'argent. D'autant qu'il y a des rééditions pour une ligne tous les X ans (ce qui entre parenthèse est un sacré gâchis car il suffirait de rajouter un addendum séparément mais ça rapporterait moins donc on préfère refaire un livre ça rapporte plus). Le pauvre prof il faut bien que quelqu'un achète ses livres donc allez un bon geste de la part des

étudiants acheter le pour faire vivre le prof.

Désolé mais celui qui est chercheur a choisit de l'être et n'a pas à faire supporter son choix de vie aux étudiants (et oui dans la vie il faut bosser pour vivre et la recherche juridique ce n'est pas comme a recherche sur le cancer c'est pas le plus indispensable au monde sauf pour ceux qui sont dedans car ils ne vont pas dire le contraire vu que c'est leur gagne pain)

Il y a plusieurs personnes qui ont démissionné de leur statut de prof car ils ont trouvé le système immoral. C'est bien qu'ils voyaient que ce n'était pas réglo. D'autres par contre n'ont aucun scrupule à profiter des autres. Belle mentalité.

J'attends que vous m'indiquiez ce que les chercheurs du droit ont trouvé comme avancée pour l'humanité ces 3 dernières années.

Je pense que la recherche est plus utile dans les sciences du genre contre les maladies...Là effectivement ca en vaut la peine.

Personnellement, suite à vos conseils, je compte faire une thèse dans le domaine du droit baleinier(car j'aime bien les baleines donc l'idée m'est venue un matin de devenir chercheuse dans ce domaine. en plus personne ne s'est encore positionné sur cette idée et je suggère même qu'on lance un DU et un Master 2 ce qui me permettra d'être directeur de Master 2) et dire que je trouve honteux que les étudiants n'achètent pas mon livre parce que ca ne leur coutera pas grand chose après tout. S'ils font du droit ce sont forcément tous des fils à papa (la rumeur dit qu'en droit tous les enfants sont des gosses de riche) donc plein de blés donc ils peuvent bien me payer mes droits d'auteur....

Je dirais alors comme argument que je suis légitime car doctorant et plus âgée et que tous ceux qui pensent différemment sont soit jaloux (ils n'avaient qu'à faire comme moi) soit trop jeune pour comprendre l'enjeu du droit baleinier pour les 10 prochaines années LOL.

Je comparerais même mon job aux jobs d'autrefois dans les mines car il est très difficile je trouve d'analyser tous les jours des arrêts sur les problèmes par rapport aux baleines (on croise même des requins dans certaines rues :D).

Autant le code civil et autres codes sont utiles mais certains bouquins écrits ne servent que leurs auteurs ni plus ni moins.

La majorité des gens qui sont intervenus sur ce topic sont des doctorants/avocats donc des gens qui soit ont écrit des livres ou bien comptent en écrire (je le sais j'ai eu une prof avocate et elle s'en cachait pas. Ca lui faisait une source de revenus en plus, elle l'a dit une fois en cours au moins elle était honnête de le reconnaître et n'a jamais forcé elle les gens à acheter son livre mais beaucoup le font eux).

Donc ne dites pas que c'est dans un objectif "humanitaire" , pour "aider l'étudiant" parce que ce n'est pas vrai. ce n'est pas indispensable pour réussir ses études. Il y a déjà des tonnes de bouquins en droit pas la peine d'en rajouter on croule sous les livres dans cette discipline. Baladez vous à St Michel ou à la Fnac c'est rempli de bouquins de droit. Donc si vous voulez rendre service à la communauté écrivez un blog. Car le mot service sous entend gratuité. Dès lors qu'il y a échange monétaire il y a gain c'est donc bien un intérêt personnel. Si c'était pour aider les étudiants vous donneriez des tutorats gratuitement. J'ai connu un maître de conférences qui le faisait mais il n'était pas de la nouvelle génération qui monnaie chaque

chose et ne connaît plus la définition du mot "service".

On voit mal des doctorats dire que c'est mal d'acheter le livre du prof vu qu'eux-mêmes vont écrire des livres. C'est logique de trouver ça normal quand on se sent concerné. Par contre c'est peu honnête de se cacher derrière des faux argumentaires.

Quant à la recherche autant coté scientifique il y a matière mais en droit....

Je pense qu'on devrait mettre une obligation de résultats aux chercheurs quelque soit leur domaine et leur octroyer de l'argent que s'ils prouvent qu'ils cherchent réellement comme ça, on serait sûr d'avoir affaire à des gens sérieux car beaucoup ne le sont pas. Et si vous êtes susceptible et que vous le prenez mal tant pis pour vous c'est votre problème si ca vous vexé.

Pour les diplômés même Patrick Morvan le dit très bien. De nombreux diplômés ne servent à rien à part pour les Directeurs de M2.

<http://patrickmorvan.over-blog.com/article-23224008.html>

"Si j'osais, je citerais en exemple ce Master 2 Professionnel de juriste européen d'une Faculté de droit d'une certaine importance qui a reçu en 2007... 15 candidatures. Bien que la matière ne soit pas fantaisiste (ce n'est pas un Master 2 en Informatique juridique, en théorie du droit, en droit douanier, en droit des zones côtières [ça existe !!!]...), il n'est pas difficile d'imaginer la valeur d'un tel diplôme.

Notamment

=> Leurs directeurs se mettraient à genoux pour vous convaincre de venir, non parce que votre avenir leur importe

=> MAIS parce qu'ils craignent de perdre leur habilitation ministérielle (remise en jeu tous les quatre ans) et de devoir retourner faire cours en années de licence (là où ils ne peuvent regrouper tous les cours sur quelques journées de l'année

=> et même en annuler quelques-uns discrètement, comme cela est possible dans un M2 que l'on s'est taillé sur mesure).

Donc svp 2 minutes d'honnêteté. Ne dites pas que c'est pour aider l'étudiant que votre objectif est humanitaire ou pour le bien de l'autre. Non, c'est surtout pour le vôtre de bien. Ca vous rapporte de l'argent.

En outre, la L2 n'a rien de difficile.

Concernant le DU américain j'attends donc que vous m'avanciez des statistiques qui prouvent que ce DU est réellement utile. Je veux des preuves concrètes. 20 exemples d'étudiant qui ont fait ce DU et l'ont exploité dans leur vie professionnelle. Vous faites du droit. Donc vous connaissez le principe de la preuve.

Perso je ne crois pas n'importe qui sur un forum je veux des preuves réelles. Quand je parle de preuves ce n'est pas juste un témoignage collé sur une plaquette de M2 destinée à commercialiser un Master ou DU au grand public mais des noms de gens qui exercent

actuellement et peuvent témoigner que ce DU leur a vraiment apporté quelque chose.

Sinon ça n'a aucun intérêt de faire un DU si on ne s'en sert pas.

Par ex le DU patrimoine a un intérêt. IL y a une reconnaissance chez les assureurs. Mais votre DU ca reste à prouver.

Par **lamusiciennedelaube**, le **02/12/2016 à 14:35**

Isidore vous savez pourquoi vous n'avez pas vu ça. parce que vous êtes en fac à Besançon (en province c'est souvent + honnête). Les profs ne poussent pas à l'achat.

Par **Isidore Beautrelet**, le **02/12/2016 à 14:49**

Bonjour

[citation] Donc le sujet vous dérange ? c'est un point sensible chez vous ?[/citation]  
Pour ma part, non. C'est juste qu'il serait mieux de créer un sujet dédié.

[citation] Les profs ne poussent pas à l'achat.[/citation]  
Ça se voit que vous ne connaissez pas la prof d'Art plastique que j'ai eu au collège [smile3]

Par **Herodote**, le **02/12/2016 à 15:57**

Bonjour,

Pour ce qui me concerne, recommander un ouvrage n'implique pas nécessairement de pousser à l'acheter. En effet, de nombreuses BU sont très bien fournies, auquel cas consulter l'ouvrage de l'enseignant en BU est amplement suffisant. L'achat est souvent parfaitement facultatif et pas toujours judicieux.

Autrement, vous demandiez un exemple de juriste qui a changé le monde. Pourquoi pas René Cassin ? Rédacteur de la déclaration universelle des droits de l'homme, prix Nobel de la paix... . Il était docteur en droit et enseignant-chercheur. C'est là un exemple du résultat de la recherche. La plupart des lois techniques sont conçues et votées en s'inspirant de travaux d'enseignants-chercheurs. Quelqu'un comme Jean Carbonnier a également profondément influencé la société dans laquelle on vit aujourd'hui.

Les apports sont moins immédiatement apparents que la conception d'un vaccin par exemple, mais ils ne doivent pas être sous-estimés non plus. Ce n'est de toute façon pas une compétition. La recherche en médecine est indispensable, c'est évident, mais il n'est pas nécessaire de dénigrer les travaux de sciences humaines pour autant.

Enfin, personnellement, je ne suis ni doctorant, ni avocat. Je ne prétendais rien, sinon de dire

que la réalité est un peu plus complexe que cela. Quant à la vie à Paris avec un tout petit budget, je connaît bien, merci.

Par **Poussepain**, le **02/12/2016** à **18:05**

Bonjour

A l'OP : Le DU a deux intérêts, afficher une ouverture ou renforcer une spécialisation universitaire. Son inconvénient est de prendre du temps et de l'énergie. il faut donc regarder le contenu du DU et voir s'il correspond à votre projet professionnel ou vos intérêts.

A la musiciennedelaube : Je comprends parfaitement que certains étudiants veulent bosser vite et ne pas accumuler les diplomes. Mais dans ce cas il faut faire un BTS ou un IUT, à la rigueur une licence pro. La faculté c'est précisément pour faire des études longues et théoriques, suite à un baccalauréat général en principe (même si ouvert à tous les BAC). C'est quand même aux étudiants de savoir ce qu'ils veulent avant de se plaindre.

Par **Yann**, le **03/12/2016** à **07:10**

Pour revenir au sujet initial, Poussepain a bien résumé. Un DU est très intéressant d'un point de vue intellectuel. Mais souvent il se fait en L2 ou L3, des années déjà bien fournies en elles-même. Certains cours sont communs mais pas tous, donc ça demande du travail en plus.

En revanche, dans un dossier de sélection en M2 ou pour un futur doctorat, c'est un plus indéniable. Ça valorise grandement votre cursus universitaire.

Si le DU proposé correspond à vos aspirations futures et que vous pensez réussir à gérer ça en plus de vos cours classiques, allez y. Sinon, inutile de vous embarquer dans un DU de criminologie si vous souhaitez devenir notaire.